

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2014 à  
20 HEURES 15**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Déclaration d'Intention d'Aliéner à Coat-Léguer.
- 2) Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.
- 3) Régularisation du poste d'assistante maternelle à l'école.
- 4) Décision Modificative à apporter au Budget Primitif 2014.
- 5) Demande de subvention auprès de Lannion Trégor Communauté dans le cadre du Fonds de concours en investissement.
- 6) Recrutement d'un agent dans le cadre des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).
- 7) Questions diverses.

**SEANCE DU 8 OCTOBRE 2014**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 10 + 1 procuration

Date de la convocation : 2 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le huit octobre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LE BRAS, Maire.

**Présents** : MM. LE BRAS Jean-François, RICHARD Nicolas, ROBACHE Didier, LE PENNEC Angélique, LE HENAFF Jean-Christophe, LE BOULANGER Danielle, GARLANTÉZEC Hervé, CONGARD Gwénaëlle, MORVAN Jérôme et CADIOU Erwan formant la majorité des membres en exercice.

**Absent ayant donné procuration** : M. LE BARBIER Philippe.

**Secrétaire de séance** : Mme LE PENNEC Angélique.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2014 n'appelle pas de remarques particulières de la part des élus.

Point supplémentaire : Néant.

***Déclaration d'Intention d'Aliéner – Propriété de Madame COTTEL à Coat-Léguer***

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier du Conseil Général des Côtes d'Armor en date du 5 août 2014 concernant une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées section D n°45,109,112,113 et 117 sises au lieu-dit « Coat-Léguer », propriété de Madame COTTEL et situées dans la zone de préemption Natura 2000.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide de renoncer à user de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées section D n°45,109,112,113 et 117 sises au lieu-dit « Coat-Léguer »

***Rapport sur le prix et la qualité de service public d'eau potable pour l'année 2013***

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports sur le prix et la qualité de service public d'eau potable pour l'année 2013 établis par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et par l'Agence Régionale de Santé Bretagne et précise que ces rapports sont disponibles en mairie pour toutes personnes désirant les consulter.

Ces rapports ne faisant pas l'objet de remarques particulières, l'assemblée délibérante à l'unanimité approuve ces rapports sur le prix et la qualité de service public d'eau potable pour l'année 2013.

***Régularisation du poste d'aide maternelle à l'école***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mademoiselle Anjela TASSEL, Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe chargée des fonctions d'aide maternelle à l'école primaire publique et à la garderie est employée par la commune depuis le 25 août 2011 par contrats à durée déterminée en besoin occasionnel et précise que cette situation doit être régularisée. Il propose donc aux conseillers municipaux de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité approuve la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service de l'école et décide que le tableau des effectifs du personnel communal en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2014 sera le suivant :

<b>Effectifs</b>	<b>emplois permanents</b>	<b>durée hebdomadaire de service</b>
1	Secrétaire de Mairie	temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	30 heures
2	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	temps complet

***Décision Modificative n°4 à apporter au Budget Primitif 2014***

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de création d'un espace repas aménagé à l'école et du transport des repas préparés à la cuisine de la salle polyvalente vers l'école afin d'éviter aux élèves de traverser le bourg par tous les temps. Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité décide d'apporter une Décision Modificative au Budget Primitif 2014, à savoir :

**En dépenses d'investissement :**

- Compte 202-58 PLU, frais de réalisation des documents d'urbanisme - 4 500€
- Compte 2182-130 CANTINE, acquisition d'un véhicule +2 000€
- Compte 2188-130 CANTINE, acquisition de matériel : chariot, conteneurs isothermes, table réfrigérée... +2 500€

***Sollicitation du Fonds de Concours en Investissement (FCI) pour 2014***

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un message de Lannion Trégor Communauté nous annonçant la mise en place du Fonds de Concours en Investissement pour l'année 2014. A ce titre une subvention de **8 671€** peut être accordée à notre commune afin d'aider le financement d'un ou de plusieurs projets d'investissement 2014.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité sollicite une subvention auprès de Lannion Trégor Communauté dans le cadre du Fonds de Concours en Investissement pour les trois projets d'investissement suivants :

Panneaux de signalisation des lieudits	20 134€
Aménagement de la cantine à l'école	4 500€
Rénovation et isolation à la mairie	8 539€
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b>33 173€</b>

Sachant que le taux d'aide du Fonds de Concours en Investissement n'excédera pas 60%.

*Recrutement d'un agent dans le cadre des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter un agent dans le cadre des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour une durée de 12 mois pouvant être renouvelée dans la limite de 24 mois.

La durée hebdomadaire de travail de cet agent sera de 20 heures et rémunéré au SMIC.

La date d'embauche serait le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et il serait chargé de travaux d'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux.

Après délibération le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et les documents se rapportant à cette embauche.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

**Rappel des points à l'ordre du jour :**

- 1) Déclaration d'Intention d'Aliéner à Coat-Léguer.
- 2) Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.
- 3) Régularisation du poste d'assistante maternelle à l'école.
- 4) Décision Modificative à apporter au Budget Primitif 2014.
- 5) Demande de subvention auprès de Lannion Trégor Communauté dans le cadre du Fonds de concours en investissement.
- 6) Recrutement d'un agent dans le cadre des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).
- 7) Questions diverses.

Emargements

LE BRAS Jean-François,

RICHARD Nicolas,

ROBACHE Didier,

LE PENNEC Angélique,

LE BARBIER Philippe,

LE HENAFF Jean-Christophe,

*Absent ayant donné procuration*

MORVAN Jérôme,

CONGARD Gwénaëlle,

LE BOULANGER Danielle,

CADIOU Erwan,

GARLANTEZEC Hervé,